



Visitez notre site internet www.gmh-notaires.fr

Contactez-nous par email : departement.immobilier.gmh@paris.notaires.fr

PIECES OU INFORMATIONS A FOURNIR POUR TOUT NOUVEAU DOSSIER DE VENTE DE BIEN IMMOBILIER NON SOUMIS AU STATUT DE LA COPROPRIETE

L'obtention des pièces ou informations ci-dessous est un préalable à la fixation d'un rendez-vous de signature de promesse de vente.

1. Votre titre de propriété et les titres antérieurs éventuellement en votre possession,
2. Dernières taxe d'habitation et taxe foncière.
3. Cas échéant, les références de l'organisme bancaire vous ayant consenti un prêt avec inscription hypothécaire sur le bien vendu,
4. Les trois procès-verbaux des dernières assemblées générales de l'association syndicale libre ou association foncière urbaine libre, le cas échéant,
5. En cas de travaux réalisés sur l'extérieur de l'immeuble ou en ayant augmenté la surface : autorisations administratives,
6. Les diagnostics obligatoires, savoir :
 - a. saturnisme (pour les biens à usage d'habitation et construits avant 1949),
 - b. l'état parasitaire datant de moins de six mois,
 - c. le diagnostic amiante (pour les biens construits avant 1997),
 - d. le diagnostic gaz (pour les biens à usage d'habitation ayant une installation de gaz de plus de 15 ans),
 - e. le diagnostic électricité (pour les immeubles d'habitation ayant une installation de plus de 15 ans),
 - f. l'état des risques naturels, miniers et technologiques datant de moins de six mois,
 - g. et le diagnostic de performance énergétique.

Version à jour au 26 mai 2016

GMH NOTAIRES 6 Rue André Chénier F-92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

- h. le certificat de contrôle de la conformité du raccordement au réseau d'assainissement communal établi par les services municipaux ou ses délégataires, ou en cas d'installation autonome (type fosse septique) : un certificat de conformité émanant du SPANC de votre commune, datant de moins de trois ans,

7 La liste du mobilier comprenant une valorisation article par article, le cas échéant.

8. Questionnaire "VENDEUR" complété accompagné d'une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité, du contrat de mariage ou de PACS le cas échéant.

Enfin, vous voudrez bien nous indiquer :

- le prix de vente,
- le montant convenu pour l'indemnité d'immobilisation (somme déposée au compte séquestre de l'Office jusqu'à la signature de la vente),
- les coordonnées de l'acquéreur ou de son Notaire.